

Concepteur(trice) de spectacles en structure de loisirs

RNCP9830 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	335t, 323v
Formacode(s)	45050
Code(s) ROME	L1301, L1101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	04/01/2019
Date d'échéance	04/01/2024

Certificateur(s)

KLAXON ROUGE · SIRET : 49089646100020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le métier de Concepteur-trice de Spectacles en structure de loisirs est la continuité du métier d'animateur loisirs tourisme et la première marche vers un poste à responsabilité. Le concepteur de spectacle en structure de loisirs est en lien direct avec le directeur de l'organisme, le chef de village ou le cadre responsable d'animation. Il (elle) connaît parfaitement l'animation touristique et maîtrise en plus, les outils techniques et artistiques (création de sketches, vidéo, mise en scène, chorégraphie.).

Ø Il-elle crée des soirées et journée à thèmes, des spectacles dans le cadres de structures de loisirs, hôtel clubs ou villages de vacances, parcs de loisirs, évènementiel,) puis transmet cette création tant sur le plan artistique, logistique à l'équipe d'animation (sketchs, chorégraphies, chansons,) en charge de la clientèle.

Ø Il-elle organise, avec le technicien son et lumière, la mise en œuvre technique d'un spectacle

Ø Il-elle coordonne et dirige toutes les activités de soirées et spectacles avec l'équipe d'animation en place.

Ø Il-elle dirige l'équipe d'animation dans le cadre de ses fonctions. Il-elle travaille en relation étroite avec le technicien son et lumière de la structure.

Le concepteur-trice de spectacles en structure de loisirs est également appelé(e) : responsable de soirées, régisseur chorégraphe, chorégraphe en hôtel-club.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

*Créer des spectacles sur les axes chorégraphiques, théâtraux, musicaux, scéniques

A/ Créer un spectacle original en maîtrisant tous les éléments artistiques.

- A1 –Créativité
- Pour différent public (adulte, enfant, thématique...)
- Adapter une histoire, un spectacle
- Ecrire un livret, un scénario

- Créer un spectacle
- A2- Chorégraphie
 - Créer et transmettre une chorégraphie
 - Choisir les musiques
- A3 –Chant
 - Choisir des chansons selon un thème donné
 - Trouver les bandes musicales adaptées au spectacle
- A4- Expressions scéniques
 - Faire découvrir un texte
 - Travailler un personnage
- A5- Se produire en spectacle

B /Diriger une équipe pour la création de spectacles en clubs ou villages de vacances

- B1- Mettre en place un planning de répétitions
 - Organiser et coordonner le travail des animateurs et des techniciens
- B2- Manager et gérer une répétition
 - Constater la cohérence de la distribution des rôles
 - Analyser les conflits possibles
 - Diriger l'ensemble du groupe
- B3 -Mettre en scène
 - Déterminer le rôle de chacun et faire répéter un rôle

v C /Technique

- C1 –Maquillage
 - Maquillage à l'eau, cabaret et effets spéciaux
- C2- Costumerie
 - Gérer une costumerie
 - Coudre
- C3-Décor
 - Créer un décor
- C4- vidéo
 - Utiliser une caméra
 - Monter une vidéo
- C5- Sonorisation
 - Réaliser une bande son
 - Monter un système simple de sonorisation
- C6 -Informer
 - Réaliser une affiche
 - Informer

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce dans les villages de vacances (Touristra vacances, MMV..) , les villages clubs (Marmara, Nouvelles Frontières...) l'hôtellerie de plein air (Siblu, Yellow villages..), les parcs de loisirs (Astérix, Disney..), les compagnies maritimes de croisières (Costa, P& O), les salles de spectacles.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients.

Le grand nombre d'établissement employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèles permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives :

CC 3061 Agence de voyages et de tourisme (Tours operators)

CC 3151 Tourisme social et familial

CC 3271 Hôtellerie de plein air

CC 3275 Parc de loisirs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable de soirées en structure touristique
Concepteur de spectacle
Chorégraphes
Animateur technicien du spectacle

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné
(Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des
employeurs et 1 représentant des salariés
1 représentants de klaxon rouge

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) :
soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés
1 représentants de klaxon rouge

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 347 €
Prise en charge	Branches concernées
9 347 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date de décision	04/01/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	04/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38490

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9830/>